

Communiqué de Presse  
13 juillet 2022

## Sécurisons l'insertion professionnelle des jeunes !

A moins de 2 mois de la rentrée des jeunes en apprentissage, le financement de l'apprentissage annoncé à la baisse par les pouvoirs publics laisse les acteurs de l'alternance dans l'incertitude.

Le succès de l'apprentissage en France depuis 3 ans a permis en 2021 à 730 000 jeunes de s'engager dans des formations professionnalisantes, en lien direct avec les besoins en compétences des entreprises dans les territoires.

**Il est nécessaire de sécuriser la poursuite du développement de cette voie d'insertion professionnelle :**

- Pour les jeunes, c'est une voie de l'égalité des chances, une source de rémunération, une certification reconnue et une garantie de trouver un emploi ;
- Pour l'entreprise, c'est une réponse à des besoins opérationnels et le renouvellement de sa pyramide des âges, dans un contexte de pénuries de compétences à tous niveaux pour presque tous les secteurs économiques.

Si nous pouvons nous féliciter de la prolongation des aides à l'embauche d'alternants jusqu'au 31 décembre 2022, annoncée par le Gouvernement, cette mesure reste conjoncturelle.

**En effet, la baisse globale du financement des contrats d'apprentissage, prévue par les pouvoirs publics dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022, apparaît contradictoire avec l'ambition affichée par le Gouvernement d'atteindre 1 million d'apprentis dans les prochaines années et plus globalement le plein emploi, alors que le taux de chômage des jeunes s'élève encore à 15%.**

Face à cette situation, les risques sont grands :

- ralentissement du développement de l'offre de formation par apprentissage répondant pourtant à des besoins du marché du travail ;

- détérioration de la qualité des formations et de l'insertion professionnelle des jeunes ;
- désengagement des entreprises dans le développement de l'alternance ;
- inégalité d'accès des jeunes à tous les niveaux de qualification par l'apprentissage, du CAP au Bac +5.

A moins de deux mois de la rentrée des jeunes en apprentissage, La fédération **Les Acteurs de la Compétence** appelle à ce que soient levées toutes les incertitudes sur les montants de prise en charge, et à stabiliser ces derniers pour les cinq ans à venir.

Cette visibilité est primordiale pour les jeunes et leurs familles, les entreprises engagées pour l'embauche d'alternants, et pour les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) qui doivent pouvoir organiser la rentrée. **En effet, à ce jour, les CFA ne connaissent toujours pas le montant des financements pour les contrats d'apprentissage qui seront engagés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.**

**Des solutions financières sont également à mettre en œuvre pour assurer l'autonomie financière. La fédération propose :**

- que toutes les entreprises et organisations contribuent à l'effort de la nation sur l'apprentissage, quel que soit leur statut ;
- de mettre fin aux exonérations spécifiques sur la taxe d'apprentissage ;
- de pouvoir mobiliser les contributions conventionnelles de branche sur l'apprentissage ;
- de simplifier le processus de versement du solde de la Taxe d'Apprentissage (13%) pour que les entreprises puissent soutenir plus directement les CFA ;
- de moduler les niveaux de prise en charge pour les établissements bénéficiant de financements publics.

*« Cette voie d'insertion professionnelle vertueuse est un investissement d'avenir, d'autant plus pour accompagner la jeunesse dans un contexte d'incertitudes et de ralentissement de la croissance économique. Il est urgent que les pouvoirs publics pérennisent son financement afin de garantir à chaque jeune qui le souhaite de s'insérer sur le marché du travail, par un droit effectif et universel à l'alternance. »*

Pierre COURBEBASSE, Président

**Contact Presse :** Naïs Laurandel [nlaurandel@lesacteursdelacompetence.fr](mailto:nlaurandel@lesacteursdelacompetence.fr)

Les Acteurs de la Compétence\*, organisation professionnelle fédère et représente plus de 1300 entreprises de formation et du développement des compétences et leurs 2300 établissements. Depuis 1991 au service de la représentation et de la promotion du développement des compétences, Les Acteurs de la Compétence placent au cœur de leur action, le développement du professionnalisme. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de près de 2,7 milliards d'euros par an), la fédération agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.

*\*Anciennement Fédération de la Formation Professionnelle.*